

# CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES)

**152**  
Construction de l'axe McConnell-Laramée  
entre l'autoroute 50  
et le chemin de la Montagne  
Hull  
**DB17**  
6211-06-0a1



Avril 2000

DU TOIT ALLSOPP HILLIER · DELCAN CORPORATION



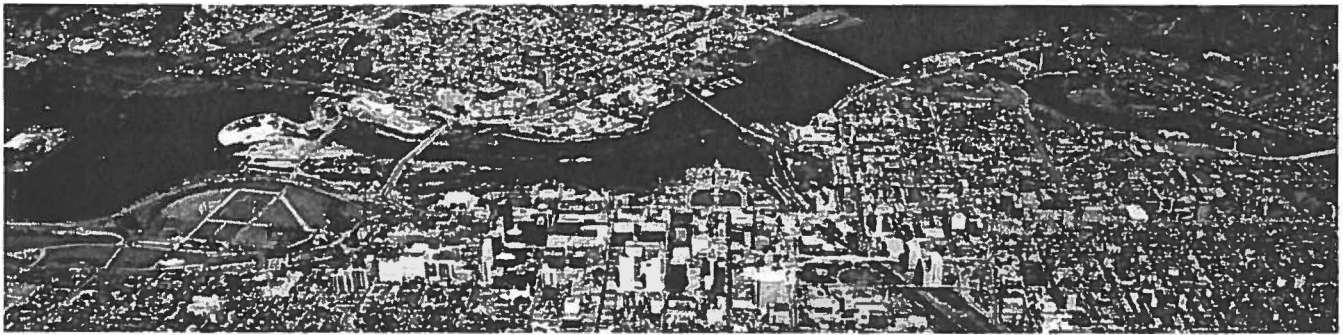
Commission  
de la capitale nationale

National Capital  
Commission

Canada

# CONCEPT DU CŒUR DE LA CAPITALE DU CANADA

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES)



Avril 2000

DU TOIT ALLSOPP HILLIER · DELCAN CORPORATION



Commission  
de la capitale nationale

National Capital  
Commission

Canada

## RÉSUMÉ

Le Concept pour le Cœur de la capitale constitue la seconde étape d'un processus de planification qui en compte trois et qui doit déboucher sur le Plan de secteur pour le Cœur de la capitale. Ce Concept définira l'orientation à long terme de l'aménagement du Cœur de la capitale, qui comprend les centres-villes d'Ottawa et de Hull.

L'évaluation environnementale (ÉE) du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale est une évaluation environnementale stratégique (ÉES) qui détermine et évalue les incidences que les propositions énoncées dans le Concept pourraient avoir sur l'environnement. Le Concept examine les questions entourant l'utilisation des terrains, l'aménagement urbain et la programmation dans le Cœur de la capitale; l'évaluation environnementale, elle, se concentre sur l'évaluation des incidences du Concept sur l'environnement, en mettant particulièrement l'accent sur les enjeux environnementaux. La Commission de la capitale nationale (CCN) recourt à l'évaluation stratégique de ses politiques et de ses plans afin d'atténuer les incidences négatives et d'accroître les avantages positifs nets de ses projets sur l'environnement.

L'ÉES répond à la politique de la CCN en matière d'évaluation environnementale. Le Concept ne constitue pas un projet au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et, par conséquent, n'est pas assujéti à cette loi.

L'ÉES comprend les éléments suivants :

- **une description de la proposition et sa justification;**
- **un énoncé de vision de l'environnement pour le Cœur de la capitale;**
- **la détermination et la description des objectifs de planification environnementale (OPE) pour le Cœur de la capitale;**
- **une méthode pour évaluer les incidences que le Concept pourrait avoir sur l'environnement;**
- **une analyse des incidences potentielles du Concept;**
- **des mesures d'atténuation à intégrer dans l'élaboration du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale.**

L'ÉES comprend une brève description des conditions prévues dans le Cœur de la capitale relativement à chaque composante environnementale; une description des incidences potentielles du Concept ainsi que des mesures d'atténuation dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

L'analyse effectuée dans le cadre de l'ÉES a permis de conclure que la mise en œuvre du Concept aura vraisemblablement sur l'environnement les incidences suivantes et qu'elle devrait tenir compte des observations qui s'y rapportent.

**Utilisation efficace des ressources.** L'intensification de l'utilisation du sol par l'aménagement de terrains intercalaires dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull, le long du ruisseau de la Brasserie et de l'avenue King Edward ainsi que sur les plaines LeBreton pourrait avoir diverses incidences positives sur l'environnement, liées à une utilisation plus intensive de l'infrastructure urbaine en place et à la diminution des possibilités de mise en valeur de

terrains non encore aménagés pour répondre aux besoins futurs en logements. Des modes d'aménagement mixtes et plus intenses requièrent moins de ressources et entraînent généralement une diminution des déplacements en automobile, au profit du transport en commun, du cyclisme et de la marche.

**Parcs.** Le Concept propose d'ajouter des parcs à l'intérieur du Cœur de la capitale : aux plaines LeBreton (la Plaine), sur l'emplacement de la papeterie Scott et dans la partie est de l'île Victoria. L'augmentation de l'étendue des parcs dans le Cœur de la capitale aura des incidences positives sur les parcs actuels en redistribuant la demande pour cet usage. Elle permettra de répartir sur un plus grand espace l'utilisation intensive des parcs et d'amortir ainsi les effets résultant d'une utilisation excessive. Une étude future devrait évaluer les besoins d'espace pour la tenue de manifestations publiques par rapport à la demande projetée pour des parcs sur un horizon de planification de vingt ans.

**Habitats.** L'aménagement de terrains en bordure de la rivière des Outaouais entraînera la restauration et la restitution du caractère naturel des berges et des escarpements, là où il est opportun de le faire. Le rôle de la rivière des Outaouais et de ses berges en tant que lien naturel avec les secteurs situés à l'extérieur du Cœur de la capitale, pour la flore et la faune, s'en trouvera renforcé.

**Végétation urbaine.** On prévoit des améliorations à plusieurs voies publiques importantes, fédérales, régionales ou municipales, se raccordant au boulevard de la Confédération. Ces travaux pourront comprendre l'ajout d'arbres de rue et d'autres plantations qui augmenteront la présence de végétation dans le Cœur de la capitale.

**Qualité de l'eau.** De meilleures pratiques de gestion pourraient améliorer la qualité de l'eau. Les projets d'aménagement énoncés dans le Concept devront tenir compte des incidences liées à l'augmentation du volume des eaux pluviales et tous se conformer à la politique de la CCN à ce sujet<sup>1</sup>.

**Patrimoine.** Les projets d'aménagement à l'intérieur des zones municipales actuelles et futures de protection du patrimoine, comme le long de l'avenue King Edward et de la rue Sparks ou sur les îles des Chaudières et Victoria, pourraient avoir des incidences négatives sur les bâtiments patrimoniaux et le caractère patrimonial de ces endroits. Il faudrait élaborer des lignes directrices pour orienter l'aménagement de ces zones.

**Transports et qualité de l'air.** L'ajout de parcours d'autobus supplémentaires entre Ottawa et Hull et, éventuellement, d'un train léger sur rail augmentera l'utilisation du transport en commun et diminueront probablement le recours à l'automobile dans le Cœur de la capitale; il s'ensuivra une réduction des émissions et une meilleure qualité de l'air.

---

<sup>1</sup> CCN. 1996. *Politique sur la gestion des eaux pluviales.*

L'évaluation a été faite en supposant que les futurs travaux de planification qui examineront plus en détail les terrains du Cœur de la capitale, de même que les projets visant des emplacements particuliers dans le Cœur de la capitale, feront tous l'objet d'évaluations environnementales distinctes.

### **Énoncé de vision de l'environnement**

Les principes et les objectifs en matière de planification et d'environnement définis pour le Cœur de la capitale ont conduit à formuler l'énoncé de vision de l'environnement ci-dessous. Il s'agit d'un bref énoncé des conditions environnementales qu'on souhaiterait être celles du Cœur de la capitale dans l'avenir.

*Le Cœur de la capitale sera un modèle de développement urbain durable grâce à la protection de ses caractéristiques naturelles et à l'amélioration de la qualité de la vie urbaine. La qualité de l'air, de l'eau et du sol sera améliorée pour assurer la santé de la population et celle de la flore et de la faune. Les écosystèmes existants seront améliorés et les berges, les espaces boisés et les parcs seront protégés et agrandis. Les terrains riverains seront libres et accessibles et procureront des possibilités accrues de récréation permettant d'apprécier le cadre naturel de la capitale.*

*L'environnement urbain sera amélioré grâce à un aménagement qui procure à la population des endroits confortables en toutes saisons. Les vues spectaculaires sur les éléments naturels et bâtis seront protégées. Les rues et les trottoirs seront sûrs et accessibles à tous. L'énergie et les ressources seront conservées grâce à un aménagement urbain plus dense qui favorise le transport en commun, le cyclisme et la marche. Des projets d'aménagement mixte sur des terrains intercalaires contribueront à éviter la mise en valeur d'espaces naturels ou de terres agricoles en périphérie de l'agglomération urbaine.*

## TABLE DES MATIÈRES

### RÉSUMÉ

1.0 INTRODUCTION .....	1
1.1 L'évaluation environnementale stratégique .....	1
2.0 LES OBJECTIFS DE L'ÉES.....	2
2.1 La définition d'environnement.....	2
2.2 Le développement urbain durable .....	2
3.0 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION .....	3
3.1 La détermination des enjeux environnementaux .....	4
3.2 L'énoncé de vision de l'environnement.....	5
3.3 La consultation du public .....	5
4.0 LES OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE.....	5
TABLEAU A PRINCIPE ET OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE.....	7
5.0 L'ÉVALUATION DES INCIDENCES .....	8
5.1 Résumé des incidences – Composantes de l'environnement	
biophysique .....	8
5.1.1 Eau.....	8
5.1.2 Sol.....	10
5.1.3 Air.....	11
5.1.4 Flore.....	12
5.1.5 Faune .....	13
5.2 Résumé des incidences – Composantes socioculturelles et socioéconomiques.....	14
5.2.1 Qualité de vie.....	14
5.2.2 Cadre bâti .....	15
5.2.3 Patrimoine .....	16
5.2.4 Milieu visuel.....	17
5.2.5 Tourisme et récréation.....	18
5.2.6 Milieu communautaire.....	19
5.2.7 Emploi .....	19
5.2.8 Transports.....	20
6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	22
7.0 BIBLIOGRAPHIE .....	24
ANNEXE – PRINCIPE ET OBJECTIFS DE PLANIFICATION	
SOCIOÉCONOMIQUE .....	25

## 1.0 INTRODUCTION

L'élaboration du Concept pour le Cœur de la capitale a été commencée en 1999 afin de poursuivre la mise en œuvre des principes et des orientations exposés dans le *Plan pour la capitale du Canada* ainsi que dans l'énoncé de vision<sup>2</sup> préparé pour le Cœur de la capitale en 1998. Le Cœur de la capitale, qui englobe les centres-villes d'Ottawa et de Hull, est le secteur le plus intensément utilisé dans l'ensemble des terrains urbains de la région de la capitale nationale sur lesquels la Commission de la capitale nationale a compétence. De taille modeste par rapport à la région de la capitale nationale, le Cœur de la capitale n'en constitue pas moins le secteur le plus important de la capitale sur les plans de l'emploi, de l'activité touristique et des fonctions du gouvernement fédéral. Le Concept pour le Cœur de la capitale (ci-après appelé le « Concept ») aidera à répondre aux besoins futurs du secteur grâce à l'affectation des terrains selon les possibilités d'utilisation et de programmation qui se présentent. Le processus d'évaluation environnementale du Concept est une évaluation environnementale stratégique (ÉES) qui détermine et évalue les incidences potentielles du plan proposé. Le Concept ayant trait à l'utilisation du sol et à la programmation dans le secteur, l'ÉES met plus clairement l'accent sur l'évaluation des incidences potentielles du Concept sur l'environnement. Le rapport de l'ÉES comprend les éléments suivants :

- une description de la proposition et sa justification;
- un énoncé de vision de l'environnement pour le Cœur de la capitale;
- la détermination et la description des objectifs de planification environnementale (OPE) pour le Cœur de la capitale;
- une méthode pour évaluer les incidences que le Concept pourrait avoir sur l'environnement;
- une analyse des incidences potentielles du Concept;
- des mesures d'atténuation à intégrer dans l'élaboration du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

La Commission de la capitale nationale (CCN) a engagé les firmes DuToit, Allsopp, Hillier et Delcan Corporation pour réaliser la phase 2 (Concept) du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale et son évaluation environnementale stratégique (ÉES).

### 1.1 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Les plans, dans le passé, prêtaient souvent peu d'attention aux incidences qu'ils pouvaient avoir sur l'environnement physique. L'évaluation environnementale stratégique est une méthode qui permet d'examiner ces incidences dès les premières étapes du processus de planification. Selon l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE, 1977), l'évaluation environnementale stratégique est un processus systématique et itératif permettant d'évaluer les incidences environnementales des propositions de politiques, de plans ou de programmes, de manière à s'assurer qu'elles soient prises en considération et résolues à la

<sup>2</sup> *Une capitale pour les prochaines générations – Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

première étape du processus de prise de décisions, de pair avec les arguments d'ordre économique et social. L'évaluation environnementale stratégique doit s'adapter au contexte d'élaboration de politiques ou de planification dans lequel elle s'inscrit et diffère donc de l'évaluation environnementale classique. Elle conduit à modifier les plans et les politiques pour atténuer les incidences négatives et accroître les incidences positives qu'elles pourraient avoir sur l'environnement.

## 2.0 LES OBJECTIFS DE L'ÉES

L'ÉES du Concept pour le Cœur de la capitale poursuit les objectifs suivants :

- intégrer un processus d'évaluation dans le processus de planification visant le Concept pour le Cœur de la capitale;
- faire en sorte que les principes et les propositions du Concept tiennent davantage compte des questions relatives à l'environnement et cernent les enjeux environnementaux qui devront être examinés plus en détail dans le cadre des projets plus précis mis de l'avant pour le Cœur de la capitale.

## 2.1 LA DÉFINITION D'ENVIRONNEMENT

Pour les fins de l'ÉES du Concept pour le Cœur de la capitale, l'*environnement* englobe les composantes de l'environnement biophysique ou naturel ainsi que les composantes de l'environnement socioéconomique. Ces aspects de l'environnement sont décrits plus en détail ci-dessous :

- a) L'environnement biophysique comprend les composantes abiotiques que sont l'air, l'eau et le sol ainsi que les composantes biotiques que sont la flore et la faune, y compris la vie aquatique.
- b) Les aspects particuliers de chacun de ces éléments de l'environnement biophysique qui sont pertinents à l'égard de l'ÉES du Concept pour le Cœur de la capitale sont définis par le biais des principes et objectifs de planification environnementale.
- c) Les composantes socioéconomiques de l'environnement qui sont importantes dans le contexte de l'ÉES comprennent : le patrimoine, l'environnement visuel, le tourisme et la récréation, l'emploi, les transports. L'évaluation tient compte des enjeux particuliers liés à chacune de ces composantes. Les objectifs de planification concernant les aspects socioéconomiques de l'environnement sont exposés dans le Concept.

## 2.2 LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Le Concept pour le Cœur de la capitale souscrit aux principes de développement urbain durable. Le développement urbain durable suppose le maintien et l'amélioration de la qualité des composantes biophysiques, sociales et économiques de l'environnement pour les générations actuelles et futures. La mise en œuvre du développement urbain durable passe par la protection des composantes des écosystèmes doublée de la compréhension de leurs interactions inhérentes et de l'équilibre requis entre chacune d'elles. Par exemple, la qualité de l'environnement biophysique peut être améliorée en protégeant l'air, l'eau, le sol, la flore et la faune, de même qu'en s'assurant d'un développement économique respectueux des limites inhérentes à l'environnement biophysique. Dans le contexte du Concept et à l'échelle du Cœur de la capitale, ces composantes peuvent être protégées et améliorées grâce à diverses mesures, telles qu'un aménagement judicieux de l'environnement qui atténue les incidences négatives pouvant résulter du réaménagement des terrains. On peut aussi favoriser le développement urbain durable par l'éducation, qui élargit la sensibilisation aux conséquences des gestes que nous posons, et par l'utilisation efficace des ressources dans les modes de développement et de transport que nous choisissons. La protection des caractéristiques naturelles, la mixité des usages ainsi qu'une densité d'occupation du sol plus élevée, mais respectant l'échelle humaine, sont autant de façons de favoriser le développement urbain durable. Les principes de développement urbain durable ont été incorporés dans le Concept.

## 3.0 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

La méthode d'évaluation se base sur le Concept incluant les endroits où sont proposés des changements dans l'utilisation du sol ou dans l'aménagement urbain. L'évaluation des incidences tient compte de ce fait et porte principalement sur les changements d'utilisation du sol qui pourraient résulter de la mise en œuvre du Concept. La prévision des incidences se fonde sur les incidences potentielles associées aux diverses utilisations du sol. L'analyse qui suit évalue les incidences potentielles sur les composantes de l'environnement qui sont ressorties comme prioritaires lors de l'élaboration des objectifs de planification environnementale du Concept.

L'analyse comprend une brève description des conditions prévues dans le Cœur de la capitale, en considérant les composantes environnementales qui pourraient être touchées par la mise en œuvre du Concept, une description des incidences potentielles du Concept ainsi que des mesures d'atténuation recommandées, qui devraient être prises en considération lors de la poursuite de l'élaboration du Plan de secteur pour le Cœur de la capitale.

L'évaluation a été faite en supposant que les travaux de planification à venir, qui examineront plus en détail les emplacements à l'intérieur du Cœur de la capitale, de même que les projets particuliers dans le Cœur de la capitale, seront assujettis à des évaluations environnementales complètes.

L'évaluation environnementale stratégique qui suit répond à la politique de la CCN en matière d'évaluation environnementale. Le Concept ne constitue pas un projet au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et, par conséquent, n'est pas assujéti à cette loi.

### 3.1 LA DÉTERMINATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice de détermination des enjeux environnementaux doit être mené au tout début d'un projet afin de cerner les enjeux prioritaires que devront résoudre les processus de planification et d'évaluation environnementale. Dans le cas du Concept pour le Cœur de la capitale, ces deux processus sont interreliés et simultanés, de telle sorte que les enjeux importants dont le Concept et l'ÉES doivent traiter ont été définis en même temps. Des principes et des objectifs préliminaires en matière de planification et d'environnement ont été élaborés lors d'un atelier tenu par la CCN et auquel prenaient part, outre le personnel de la CCN, des représentants d'autres organismes d'aménagement intéressés au Cœur de la capitale. L'atelier, qui a eu lieu en juillet 1999, regroupait des intervenants fédéraux, régionaux et municipaux, de même que des représentants d'associations professionnelles pancanadiennes. Les enjeux déterminés lors de l'atelier ont conduit à l'élaboration de principes et d'objectifs concernant le Cœur de la capitale. Ces principes et objectifs préliminaires sont exposés dans le rapport qui a suivi l'atelier<sup>3</sup>. Ils ont par la suite été raffinés au cours des processus de planification et d'évaluation environnementale. Les enjeux environnementaux particuliers à résoudre dans le Cœur de la capitale sont présentés ci-dessous.

#### LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PRIORITAIRES

La liste des enjeux environnementaux qui suit a été dressée à la suite du processus de détermination des enjeux et d'après le nombre de fois que ceux-ci ont été mentionnés par les professionnels ayant pris part aux ateliers de planification tenus en juillet 1999.

##### *Enjeux biophysiques*

- **Protection des berges naturelles**
- **Protection de la qualité de l'eau**
- **Protection et amélioration des espaces verts**
- **Protection des escarpements boisés**
- **Raccordement des espaces verts du Cœur de la capitale à ceux situés à l'extérieur**
- **Maintien des manifestations publiques dans les limites de la capacité des parcs de la capitale**

##### *Enjeux socioéconomiques*

- **Faire en sorte que le cadre bâti respecte l'échelle humaine et favorise un environnement piétonnier de grande qualité**
- **Préserver les perspectives et les points de vue**

---

<sup>3</sup> *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2: Plan conceptuel – Rapport de Charrette de planification avec les partenaires, 5 et 6 juillet, 1999.* Ottawa. Commission de la capitale nationale.

D'autres enjeux liés aux aspects biophysiques et socioéconomiques de l'environnement ont été ajoutés à l'ÉES après l'atelier compte tenu des objectifs de planification formulés pour le Concept. Les tableaux A et B du présent rapport donnent la liste exhaustive de tous les enjeux.

### 3.2 L'ÉNONCÉ DE VISION DE L'ENVIRONNEMENT

L'énoncé de vision de l'environnement du Cœur de la capitale présenté ci-dessous a été adopté dans le cadre de l'ÉES, d'après les principes et objectifs en matière de planification et d'environnement qui ont été formulés pour le Cœur de la capitale. La vision de l'environnement constitue un bref énoncé des conditions qu'on souhaiterait être celles du Cœur de la capitale dans l'avenir.

*Le Cœur de la capitale sera un modèle de développement urbain durable grâce à la protection de ses caractéristiques naturelles et à l'amélioration de la qualité de la vie urbaine. La qualité de l'air, de l'eau et du sol sera améliorée pour assurer la santé de la population et celle de la flore et de la faune. Les écosystèmes existants seront améliorés et les berges, les espaces boisés et les parcs seront protégés et agrandis. Les terrains riverains seront libres et accessibles et procureront des possibilités accrues de récréation permettant d'apprécier le cadre naturel de la capitale.*

*L'environnement urbain sera amélioré grâce à un aménagement qui procure à la population des endroits confortables en toutes saisons. Les vues spectaculaires sur les éléments naturels et bâtis seront protégées. Les rues et les trottoirs seront sûrs et accessibles à tous. L'énergie et les ressources seront conservées grâce à un aménagement urbain plus dense qui favorise le transport en commun, le cyclisme et la marche. Des projets d'aménagement mixte sur des terrains intercalaire contribueront à éviter la mise en valeur d'espaces naturels ou de terres agricoles en périphérie de l'agglomération urbaine.*

### 3.3 LA CONSULTATION DU PUBLIC

Les observations du public sur l'avenir du Cœur de la capitale sont comprises dans les réponses reçues lors de diverses activités de consultation et de participation du public tenues à l'été et à l'automne de 1998<sup>4</sup> ainsi qu'au printemps de 1999<sup>5</sup>. On trouvera un résumé des observations du public dans le document intitulé *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada – Rapport de consultation publique* (février 1999). Une séance « portes ouvertes » portant sur le Concept pour le Cœur de la capitale se tiendra en avril 2000.

---

<sup>4</sup> *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada, Rapport de consultation publique, février 1999.* Ottawa. Commission de la capitale nationale.

<sup>5</sup> *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2: Plan concept, Rapport d'atelier, 12 juin 1999, Atelier de travail avec les groupes d'intérêt.* Ottawa. Commission de la capitale nationale.

#### 4.0 LES OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Les objectifs de planification environnementale (OPE) sont l'expression de la condition souhaitée des composantes environnementales, qui tiennent lieu de points de référence à l'élaboration des concepts au cours du processus de planification. Ils découlent des enjeux, des principes et des objectifs qui sont ressortis des ateliers de planification d'après leur relation avec un aspect donné de l'environnement. Les objectifs qui font partie du Concept pour le Cœur de la capitale, mais qui n'ont pas de rapport direct avec l'environnement ont été exclus de l'ÉES. Le tableau A expose le principe et les objectifs de planification environnementale du Concept pour le Cœur de la capitale.

**TABLEAU A**  
**PRINCIPE ET OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE**

<i>Principe</i> <i>Le Cœur de la capitale :</i>	<i>Objectifs</i> <i>Le Concept vise à :</i>
<i>Sera un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait à la qualité de l'environnement biophysique, y compris la qualité de l'eau, du sol, de l'air, de la flore et de la faune.</i>	<b>1.0</b> <b>EAU</b>
	1.1    Assurer la protection des berges à l'état naturel
	1.2    Assurer une gestion adéquate et la protection des ressources en eau
	<b>2.0</b> <b>SOL</b>
	2.1    Assurer la santé écologique et une gestion adéquate des espaces verts du domaine de la capitale
	2.2    Créer de nouveaux espaces verts dans le milieu bâti et en bordure de l'eau
	2.3    Situer les manifestations publiques dans les espaces verts du domaine de la capitale en tenant compte de la capacité de chaque emplacement
	2.4    Assurer la protection des escarpements en tant que parties d'un écosystème plus vaste
	<b>3.0</b> <b>AIR</b>
	3.1    Incorporer des mesures de conservation de l'énergie dans la mise en valeur du Cœur de la capitale
	<b>4.0</b> <b>FLORE</b>
	4.1    Protéger et accroître la végétation urbaine (p. ex. arbres de rue)
	4.2    Relier les espaces naturels du Cœur de la capitale à ceux qui sont situés à l'extérieur
	<b>5.0</b> <b>FAUNE</b>
	5.1    Protéger les habitats fauniques et aquatiques

## 5.0 L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Le présent chapitre résume les incidences que le Concept pourrait avoir sur chacune des composantes de l'environnement identifiées lors de la détermination des enjeux environnementaux. Les incidences potentielles de chaque aspect du Concept sur chacune des composantes de l'environnement font l'objet d'une analyse générale, compte tenu de la nature même du Concept. L'analyse se concentre sur les composantes environnementales qui ont servi à formuler les objectifs environnementaux pour le Cœur de la capitale.

L'évaluation est présentée en deux parties. La première évalue les incidences que le Concept pourrait avoir sur les composantes de l'environnement biophysique. Le tableau A donne la liste des objectifs relatifs à l'environnement biophysique dont tient compte l'ÉES. Le nombre qui figure entre parenthèses vis-à-vis chaque composante biophysique réfère aux principes à partir desquels elle a été définie.

La deuxième partie évalue le Concept d'après les aspects socioculturels et socioéconomiques de l'environnement qui ont été déterminés lors de l'élaboration des objectifs de planification pour le Cœur de la capitale. Les objectifs socioéconomiques à partir desquels les composantes socioéconomiques ont été cernées ne font pas partie de l'ÉES, mais sont donnés à titre informatif dans le tableau B porté en annexe.

Le résumé ci-dessous porte sur les incidences potentielles de tous les aspects du Concept sur chaque composante environnementale.

### 5.1 RÉSUMÉ DES INCIDENCES - COMPOSANTES DE L'ENVIRONNEMENT BIOPHYSIQUE

#### 5.1.1 EAU

##### (1.1) Berges

##### **Conditions prévues**

On réaménagera certains terrains situés le long de la rivière des Outaouais, dont l'emplacement de la papeterie Scott, les îles Victoria et des Chaudières (les « Îles »), les plaines LeBreton et les terrains situés dans l'axe de la rue Bank, et on construira des installations d'accostage à divers endroits dans le Cœur de la capitale. Une nouvelle écluse pourrait permettre de joindre la rivière des Outaouais à travers le « chenal perdu ».

##### **Résumé des incidences**

Des incidences positives proviendraient des améliorations apportées aux berges dans le cadre du réaménagement de certains terrains. Elles résulteraient en grande partie de la restauration et de la restitution du caractère naturel des berges lors du réaménagement de terrains riverains tels que l'emplacement de la papeterie Scott, les plaines LeBreton et les Îles. Des incidences négatives par rapport à l'objectif de restitution du caractère naturel des berges pourraient se produire là où des ouvrages de soutien à la navigation sont édifiés sur les rives et lors de la construction des écluses.

**Résumé des mesures d'atténuation**

La restauration et la restitution du caractère naturel des berges devraient faire partie des plans d'aménagement paysager des terrains riverains où il est proposé d'édifier des ouvrages, tels que les Îles, l'emplacement de la papeterie Scott, les plaines LeBreton, l'escarpement de la Cité parlementaire et les emplacements de mise à l'eau de bateaux. Il faudrait situer les installations d'accostage de manière à éviter les incidences négatives sur le milieu riverain et l'habitat du poisson.

**(1.2) Ressources en eau (qualité et quantité)****Conditions prévues**

Les projets mis de l'avant auront pour effet d'accroître l'étendue des surfaces imperméables et, par conséquent, le ruissellement de surface dans le Cœur de la capitale.

**Résumé des incidences**

Des incidences négatives sur la qualité et la quantité de l'eau résulteront très probablement de l'érosion et de la sédimentation dues au ruissellement lors des travaux de construction en bordure de la rivière des Outaouais et de l'accroissement des surfaces en dur, qui augmentent le ruissellement et diminuent l'infiltration. Les travaux de construction à proximité des rives sont davantage susceptibles de détériorer la qualité de l'eau par le biais de l'érosion et de la sédimentation. Des incidences négatives sur la qualité et la quantité de l'eau pourraient résulter du réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott, des Îles et des plaines LeBreton, de même que des améliorations routières mentionnées dans le Concept, en particulier dans les cas de réfection des voies ou de travaux de terrassement.

L'accroissement de la navigation sur la rivière des Outaouais (p. ex. bateaux-taxis) pourrait aussi avoir des incidences négatives sur la qualité de l'eau. Ces incidences résulteraient de la construction d'ouvrages en bordure de l'eau, de même que de certaines activités, telles les fuites lors de la manipulation de carburants.

**Résumé des mesures d'atténuation**

Les plans d'atténuation des incidences des projets de construction et des aires d'aménagement devront exiger la gestion judicieuse des eaux pluviales dès l'étape de conception de l'implantation des projets mis en œuvre dans le cadre du Concept pour le Cœur de la capitale. La réfection de voies publiques dans le Cœur de la capitale donne l'occasion de séparer les eaux pluviales des eaux-vannes et usées et de limiter ainsi le débordement des égouts unitaires lors des orages importants. Le recours aux meilleures pratiques de gestion pourrait atténuer les incidences liées à l'augmentation de la navigation sur la rivière des Outaouais, notamment en ce qui concerne la gestion du carburant. Il faudrait souscrire aux lignes directrices émises par le ministère des Pêches et des Océans en application de la *Loi sur les pêches*.

## 5.1.2 SOL

### (2.1, 2.2, 2.3) Santé écologique des espaces verts

#### Conditions prévues

De nouveaux espaces verts, aux plaines LeBreton (la Plaine), dans la partie est de l'île Victoria et sur une partie de l'emplacement de la papeterie Scott, s'ajouteront à ceux du Cœur de la capitale. Le Concept aborde aussi le changement éventuel du tracé de la promenade Reine-Elizabeth et de sa jonction avec le boulevard de la Confédération, dans le voisinage du parc de la Confédération.

#### Résumé des incidences

Le changement du tracé de la promenade Reine-Elizabeth afin d'en améliorer la relation avec la place de la Confédération risque d'avoir des incidences négatives sur le parc de la Confédération. Une jonction plus directe entre la promenade Reine-Elizabeth et la place de la Confédération pourrait fragmenter le parc. La création de nouveaux espaces verts dans la partie ouest du Cœur de la capitale, aux plaines LeBreton, sur l'emplacement de la papeterie Scott et sur les Îles aidera à amortir la pression croissante de la demande sur les parcs Major's Hill, Jacques-Cartier et de la Confédération. Elle apportera aussi une meilleure répartition des parcs entre les parties est et ouest du Cœur de la capitale.

#### Résumé des mesures d'atténuation

Il faudrait voir à éviter les incidences négatives sur le parc de la Confédération lors de l'examen des différentes solutions pour le changement du tracé de la promenade Reine-Elizabeth et de son raccordement à la place de la Confédération.

Le Concept devrait préciser les liens entre les espaces verts afin de souligner l'importance de ceux qui joignent les parcs et les espaces verts.

Il faut une étude plus détaillée de l'offre et de la demande en parcs dans le Cœur de la capitale afin de déterminer si les ajouts proposés suffiront pour satisfaire la demande future, compte tenu des manifestations publiques et des activités qui sont prévues. Cette étude devrait aussi établir la capacité maximale des parcs de la capitale pour ce qui est d'accueillir divers types d'activités.

### (2.4) Protection des terrains escarpés

#### Conditions prévues

Le Concept mentionne la restauration du paysage de la Cité parlementaire. Les conditions de l'escarpement sont présentement examinées dans le cadre de l'évaluation des terrains en vue du *Plan d'aménagement à long terme de la Cité parlementaire*.

#### Résumé des incidences

L'escarpement sera stabilisé davantage grâce à la restitution de son caractère naturel et aux travaux nécessaires pour éviter les décrochements.

**Résumé des mesures d'atténuation**

La Concept appuie la restauration des escarpements dans le Cœur de la capitale et comporte, à cet égard, des incidences positives.

**5.1.3 AIR****(3.1) Qualité de l'air et conservation de l'énergie****Conditions prévues**

Des améliorations seront apportées à plusieurs des voies publiques municipales et régionales d'Ottawa et de Hull qui débouchent sur le boulevard de la Confédération. Le boulevard de la Confédération jouera un moindre rôle dans le réseau routier et sera doté d'une boucle de transport en commun desservant les points de destination situés sur ses bords. Des itinéraires de transport en commun améliorés relieront les quartiers d'affaires d'Ottawa et de Hull. La circulation interprovinciale des camions se fera à l'extérieur du Cœur de la capitale.

**Résumé des incidences**

Le parachèvement du boulevard de la Confédération et de la Grande Esplanade, de même que les améliorations routières mentionnées dans la section du Concept consacrée aux voies d'accès municipales et régionales, pourraient amener une diminution de la circulation automobile, puisque le réaménagement des voies publiques privilégie la marche, le cyclisme et le transport en commun. Les améliorations apportées au réseau de transport en commun, en accroissant son utilisation, auront pour effet de ralentir la croissance de la circulation automobile dans le Cœur de la capitale.

L'accroissement des usages résidentiels au moyen de l'intensification mixte et de la construction intercalaire sur les Îles, dans le centre-ville d'Ottawa, aux plaines LeBreton, dans le centre-ville de Hull et le long du ruisseau de la Brasserie fera davantage augmenter la part des déplacements à pied, à bicyclette ou par transport en commun, par rapport aux déplacements en automobile, que si l'augmentation de la population se produisait à l'extérieur du Cœur de la capitale.

Une diminution des déplacements en automobile et une réduction de la consommation d'énergie pourraient résulter de l'amélioration des voies publiques, de l'amélioration du transport en commun ainsi que de l'intensification mixte et de la construction intercalaire. L'intensification des usages résidentiels est en effet associée à une diminution des déplacements en automobile et à une réduction concomitante de la consommation d'énergie. L'amélioration des infrastructures de soutien aux modes de déplacement autres que celui par automobiles à un seul occupant (infrastructure piétonnière, cycliste et de transport en commun) pourrait aussi conduire à diminuer l'utilisation de l'automobile. La diminution de la consommation d'énergie entraînera une réduction des émissions de gaz à effet de serre (p. ex. CO<sub>2</sub>). Le recours accru au transport en commun par autobus consommant du diesel pourrait toutefois diminuer la qualité de l'air le long des parcours fréquemment utilisés.

**Résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait prendre en considération la création de voies réservées aux véhicules à plusieurs passagers (VPP) lorsqu'une étude sur les transports sera entreprise pour le boulevard de la Confédération. Le réaménagement routier devrait comprendre des améliorations favorisant les déplacements à pied, à bicyclette ou par transport en commun.

**5.1.4 FLORE****(4.1) Végétation urbaine****Conditions prévues**

La réfection de voies publiques pourrait faire disparaître des plantations. On peut aussi s'attendre à ce que le réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott et des plaines LeBreton dégarnisse ces endroits de la plus grande partie de leur couvert végétal. Le Concept relève des possibilités d'accroître la végétation urbaine dans les aires d'aménagement ainsi que le nombre d'arbres de rue, en particulier dans le cadre d'améliorations routières. Le Concept mentionne notamment les occasions qu'offrent les projets suivants : le réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott, la réfection de voies publiques municipales et régionales, le changement éventuel de la jonction de la promenade Reine-Elizabeth et de la place de la Confédération, les projets de réaménagement, tels ceux prévus sur la rue Sparks, dans le centre-ville de Hull et le long du ruisseau de la Brasserie, de même que la création de nouveaux parcs de la capitale aux plaines LeBreton (la Plaine), sur l'emplacement de la papeterie Scott et dans la partie est de l'île Victoria.

**Résumé des incidences**

L'amélioration du paysage accroît la présence de la végétation urbaine (sous forme d'arbres et de plantations) dans les parcs et les espaces verts ainsi que dans les endroits bénéficiant de l'amélioration du paysage de rue. La restauration du paysage de la colline du Parlement protégera la végétation indigène le long de l'escarpement et augmentera la couvert végétal par des plantations supplémentaires. Dans la mesure du possible, la restitution du caractère naturel de l'escarpement y rétablira des espèces indigènes.

Le projet situé dans l'axe de la rue Bank entraînera vraisemblablement une perte de végétation dans la partie boisée de l'escarpement. Des parties du parc de stationnement actuel pourraient être converties en aires paysagées. Le réaménagement des plaines LeBreton les dégarnira de la majorité de leur végétation.

**Résumé des mesures d'atténuation**

Le projet situé dans l'axe de la rue Bank et qui s'étend jusqu'à la rivière des Outaouais devrait être conçu de manière à en réduire les incidences sur la végétation de l'escarpement, et comprendre des mesures pour compenser l'enlèvement d'arbres et de végétation. L'aménagement paysager des rues devrait envisager d'axer le choix des espèces d'arbres et de plantes à utiliser sur celles qui peuvent résister aux effets climatiques de l'environnement urbain et aux sels de voirie. La conception des voies publiques faisant partie du projet de réaménagement des plaines LeBreton devrait prévoir des arbres de rue.

## (4.2) Liens naturels

### Conditions prévues

La rivière des Outaouais demeurera le principal lien naturel dans le Cœur de la capitale. Là où il est possible de le faire, on restaurera les berges et en restituera leur caractère naturel. Le Cœur de la capitale sera davantage garni d'arbres et de végétation.

### Résumé des incidences

La restitution du caractère naturel des berges et des escarpements (p. ex. escarpement de la colline du Parlement), en consolidant le milieu riverain, notamment là où il est détérioré, pourrait améliorer les liens entre les espaces naturels situés à l'extérieur du Cœur de la capitale, tels les parcs de Rockcliffe, de la Gatineau et du Lac-Leamy.

### Résumé des mesures d'atténuation

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

## 5.1.5 FAUNE

### (5.1a) Habitats fauniques

#### Conditions prévues

Les berges et les escarpements seront davantage restaurés et restitués à leur état naturel. La création de parcs sur les plaines LeBreton (la Plaine), sur l'emplacement de la papeterie Scott et sur la partie est de l'île Victoria aura pour effet d'accroître la végétation.

#### Résumé des incidences

Le Concept inclut la protection et la restitution du caractère naturel des berges et de l'escarpement de la colline du Parlement, ce qui pourrait favoriser les mammifères et les oiseaux du milieu urbain.

#### Résumé des mesures d'atténuation

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

### (5.1b) Habitats aquatiques

#### Conditions prévues

Le réaménagement des Îles, des plaines LeBreton et éventuellement de l'emplacement de la papeterie Scott accroîtra l'étendue des surfaces avec revêtement en dur dans le Cœur de la capitale. Des installations d'accostage de bateaux-taxis et de bateaux d'excursion seront édifiées sur les rives en divers endroits du Cœur de la capitale.

#### Résumé des incidences

Le ruissellement de surface incontrôlé lors de travaux de construction près des rives pourrait contribuer à la sédimentation dans la rivière des Outaouais et y détériorer l'habitat du poisson. Des incidences négatives sur l'habitat du poisson pourraient aussi découler des

aménagements proposés sur les rives, telles les installations d'accostage pour le réseau de bateaux-taxis.

### **Résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait situer les installations d'accostage de manière à ce qu'elles ne portent pas atteinte aux frayères. Il faudrait aussi établir, dans le cadre des processus d'approbation des plans de situation, des plans de gestion des eaux pluviales pour les aires de réaménagement des plaines LeBreton, des Îles et de l'emplacement de la papeterie Scott, en consultation avec les agences de conservation locales et les villes d'Ottawa et de Hull. Les méthodes de traitement devraient se conformer à la politique de la CCN sur la gestion des eaux pluviales (1996).

## **5.2 RÉSUMÉ DES INCIDENCES – COMPOSANTES SOCIOCULTURELLES ET ÉCONOMIQUES**

Les composantes socioculturelles de l'environnement considérées dans l'évaluation découlent des principes et objectifs de planification socioéconomique utilisés pour orienter l'élaboration du Concept. On trouvera la liste des principes de planification socioéconomique au tableau B porté en annexe. Le chiffre qui figure entre parenthèses vis-à-vis chaque composante socioéconomique réfère aux principes dont elle a été tirée.

### **5.2.1 (1.0) QUALITÉ DE VIE**

#### **(1.1) Sécurité**

##### **Conditions prévues**

Le Concept relève la possibilité d'améliorer l'apparence des rues Metcalfe, Bank, Lyon et York et de l'avenue King Edward, à Ottawa, de même que des rues Victoria, de l'Hôtel-de-Ville et Montcalm et du boulevard Alexandre-Taché, à Hull. L'aménagement de terrains intercalaires à Ottawa et à Hull (sur la rue Rideau, dans l'axe de la rue Booth, du pont des Chaudières et de la rue Eddy, sur la rue Laurier, sur les boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve ainsi que le long du ruisseau de la Brasserie) augmentera la population résidant dans les quartiers du Cœur de la capitale.

##### **Résumé des incidences**

Le réaménagement de rues dans le cadre de la mise œuvre du Concept offre la possibilité d'en accroître la sécurité.

L'augmentation de la population à certains endroits du Cœur de la capitale entraînera une surveillance accrue par les résidants, ce qui accroîtra la sécurité de ces endroits.

##### **Résumé des mesures d'atténuation**

Des améliorations visant la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes devraient faire partie des projets d'amélioration routière. Il faudrait aussi intégrer les considérations de sécurité à la phase de planification des projets d'aménagement.

## **(1.2) Aménagement pour les personnes aux prises avec des difficultés physiques**

### **Conditions prévues**

Le Concept indique les endroits où il y aurait lieu d'améliorer les routes municipales ou régionales, les raccordements au boulevard de la Confédération, de même que les accès à la rivière des Outaouais. Il précise les emplacements où des établissements culturels fédéraux et des parcs de la capitale seront établis.

### **Résumé des incidences**

L'amélioration de voies publiques et le réaménagement d'emplacements donnent l'occasion d'y incorporer des aspects et des moyens permettant de mieux répondre aux besoins des personnes aux prises avec des difficultés physiques.

### **Résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait inclure dans les projets de réfection routière des améliorations visant l'accès et la sécurité pour les personnes aux prises avec des difficultés physiques, tels que l'accès facile aux bâtiments qui ne disposent pas d'entrées à niveau. Il faudrait aussi tenir compte des besoins de ces personnes lors de la conception des projets de réaménagement.

## **5.2.2 (2.0) CADRE BÂTI**

### **(2.1) Prise en considération du climat nordique**

#### **Conditions prévues**

Le Concept inclut la possibilité de liens piétonniers entre le Centre Rideau, le Centre des congrès, le Centre de conférence et le Centre national des arts. Des espaces libres seront créés sur les plaines LeBreton (la Plaine), sur la partie est de l'île Victoria, sur l'emplacement de la papeterie Scott et le long de la rue Sparks.

#### **Résumé des incidences**

Il est possible de créer des liens piétonniers étagés, procurant un accès protégé des intempéries à longueur d'année entre le Centre Rideau, le Centre des congrès, le Centre de conférences et le Centre national des arts.

L'adaptation des espaces libres au climat nordique dépendra de la mesure dans laquelle il sera tenu compte des conditions microclimatiques de chaque emplacement.

#### **Résumé des mesures d'atténuation**

La conception des espaces libres sur l'emplacement de la papeterie Scott, dans la partie est de l'île Victoria, sur les plaines LeBreton (la Plaine) et le long de la rue Sparks devrait tenir compte à la fois des conditions microclimatiques qui prévalent en toutes saisons et des effets des différentes options d'aménagement de manière à créer des espaces utilisables à l'année longue.

## **(2.2) Aménagement urbain centré sur le piéton**

### **Conditions prévues**

Le Concept relève des possibilités d'amélioration des rues Metcalfe, Bank, Lyon et York et de l'avenue King Edward, à Ottawa, de même que des rues Victoria, de l'Hôtel-de-Ville et Montcalm et du boulevard Alexandre-Taché, à Hull. Des améliorations seront aussi apportées à la rue Rideau, à l'axe de la rue Booth, du pont des Chaudières et de la rue Eddy, à la rue Laurier ainsi qu'aux boulevards Saint-Laurent et Maisonneuve.

### **Résumé des incidences**

L'amélioration des rues peut conduire à un meilleur réseau piétonnier. La réalisation d'un lien au-dessus du niveau du sol entre le Centre national des arts, le Centre de conférences, le Centre Rideau et le Centre des congrès peut mener à une diminution de la circulation piétonnière au niveau de la rue. Un lien piétonnier exclusif entre ces établissements améliorera l'environnement piétonnier pour les personnes qui ont à se déplacer entre ces édifices.

### **Résumé des mesures d'atténuation**

Il faudrait s'assurer que l'amélioration des rues municipales et régionales contribue à créer un réseau piétonnier de grande qualité. Il faudrait aussi voir à ce que les liens piétonniers étagés ne nuisent pas au réseau piétonnier.

## **5.2.3 (3.0) PATRIMOINE**

### **(3.1, 3.2) Bâtiments patrimoniaux**

#### **Conditions prévues**

Le Concept relève la possibilité de modifier le tracé des voies d'accès au boulevard de la Confédération. Il propose des constructions intercalaires à usages multiples sur les îles Victoria et des Chaudières, de même que le long de la rue Montcalm, près du ruisseau de la Brasserie. La partie est de l'île Victoria deviendra un espace vert de la capitale; elle pourrait aussi accueillir un projet lié aux nations autochtones du Canada. On propose aussi des constructions intercalaires à usages multiples ainsi que la reconversion de bâtiments existants dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull et aux plaines LeBreton.

#### **Résumé des incidences**

Suivant le genre de modifications qui seront apportées à la jonction des voies d'accès et du boulevard de la Confédération, il pourrait y avoir des incidences négatives sur les bâtiments patrimoniaux jouxtant ces intersections. Au nombre des intersections où des problèmes pourraient se poser figurent celles des rues Laurier et Elgin, des rues Sparks et Metcalfe, des rues Wellington et Elgin, de la rue Rideau et de la promenade Colonel-By, de la promenade Sussex et de la rue St. Patrick ainsi que celle de la rue Laurier et du boulevard Saint-Laurent à Hull.

L'utilisation éventuelle de la partie est de l'île Victoria aux fins d'un projet se rapportant aux nations autochtones pourrait avoir des incidences négatives sur le potentiel d'interprétation du bâtiment industriel Wilson Carbide qui se trouve à cet endroit.

Le réaménagement des Îles et leur destination à des usages résidentiels, commerciaux, industriels et récréatifs donnent la possibilité de protéger leur caractère industriel tout en en tirant parti.

Le Concept reconnaît les zones municipales actuelles et futures de protection du patrimoine dans le Cœur de la capitale et appuie les activités de conservation et d'interprétation à l'intérieur de ces zones, qui offrent par ailleurs des possibilités de réutilisation des bâtiments existants par la restauration ou la rénovation.

### **Résumé des mesures d'atténuation**

Tout projet dans les zones de protection du patrimoine actuelles ou proposées (dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull) devrait s'intégrer au contexte patrimonial grâce à des lignes directrices d'aménagement.

#### **(3.3) Richesses archéologiques**

##### **Conditions prévues**

Les activités de mise en valeur de l'île des Chaudières, des plaines LeBreton (partie nord) et de l'emplacement de la papeterie Scott auront lieu dans le voisinage de sites archéologiques historiques et préhistoriques connus.

##### **Résumé des incidences**

Les activités ci-dessus pourraient entraîner, par mégarde, la destruction d'artefacts.

##### **Résumé des mesures d'atténuation**

Avant toute activité de construction ou tout dérangement du sol, il faudrait obtenir les services d'un archéologue accrédité pour effectuer des inventaires archéologiques aux endroits à potentiel archéologique élevé.

#### **5.2.4 (4.0) MILIEU VISUEL**

##### **(4.1) Vues sur la colline du Parlement et les établissements culturels fédéraux**

##### **Conditions prévues**

Le Concept comporte une section sur la protection des vues, où il est proposé de protéger les points de vue actuels et d'en créer de nouveaux le long des voies d'accès et aux endroits où des changements de tracé sont apportés aux voies d'accès.

La papeterie Scott pourrait être remplacée par un établissement culturel fédéral suivant le principe de « pavillon dans un paysage », voulant l'implantation du bâtiment dans un vaste espace libre.

Un lien piétonnier est proposé entre le Centre Rideau, le Centre des congrès, le Centre national des arts et le Centre de conférences (ancienne gare Union).

**Résumé des incidences**

Le réaménagement des carrefours et des voies d'accès au boulevard de la Confédération pourrait détériorer les vues sur les édifices du Parlement et les établissements culturels fédéraux. Il faudrait évaluer les incidences des changements de tracé des voies d'accès sur les vues dès la phase de conception des projets.

L'élimination du bâtiment industriel abritant la papeterie Scott pourrait améliorer les vues sur la colline du Parlement et le paysage du centre de la capitale à partir de la rue Laurier à Hull.

Un lien au-dessus du niveau du sol entre le Centre national des arts, le Centre de conférences et le Centre Rideau pourrait avoir des incidences négatives sur les vues donnant sur les institutions culturelles fédérales en regardant au nord de la rue Rideau à partir de la promenade Colonel-By.

**Résumé des mesures d'atténuation**

Le Concept comporte des mesures d'atténuation et suggère d'élaborer des lignes directrices d'aménagement préalables aux projets. Le réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott devrait tenir compte des points de vue le long de la rue Laurier à Hull.

**5.2.5 (5.0) TOURISME ET RÉCRÉATION****(5.1, 5.2) Potentiel récréatif de la rivière des Outaouais****Conditions prévues**

L'aménagement prévu dans l'axe de la rue Bank ainsi que l'ajout d'un parc (dans la partie est de l'île Victoria), d'établissements culturels fédéraux (sur l'emplacement de la papeterie Scott, aux plaines LeBreton et dans le voisinage de la promenade Sussex et de l'île Verte) et d'activités commerciales (aux plaines LeBreton et sur les Îles) à proximité de la rivière des Outaouais pourraient contribuer à l'utilisation récréative du cours d'eau. Le Concept propose un certain nombre de liens sur la rivière des Outaouais, selon lesquels des bateaux-taxis et des bateaux d'excursion pourraient offrir d'autres possibilités récréatives en rapport avec la rivière.

**Résumé des incidences**

Les améliorations apportées à la partie est de l'île Victoria, le réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott et des Îles ainsi que la construction du pavillon Canada-Monde accroîtront les activités récréatives en bordure de la rivière.

**Résumé des mesures d'atténuation**

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

**(5.3) Liens entre les points d'activité****Conditions prévues et résumé des incidences**

Grâce à l'aménagement qu'il prévoit dans l'axe de la rue Bank, le Concept améliorera les liens entre les points d'activité situés au centre-ville d'Ottawa et ceux situés en bordure de la rivière. Les améliorations routières qu'il propose augmenteront aussi la qualité des liens entre les points d'activité, en particulier pour les piétons. La boucle de transport en commun proposé

dans le Cœur de la capitale améliorera les liens entre les destinations. La réfection du pont Laurier et le changement éventuel du raccordement de la promenade Reine-Elizabeth au boulevard de la Confédération offrent la possibilité d'améliorer les liens avec les points d'activité situés au sud du centre-ville d'Ottawa et le long du canal Rideau, tels le lac Dow, le parc des Commissaires et la Ferme expérimentale centrale. Le réaménagement des plaines LeBreton permet aussi de créer des liens entre les quartiers situés au sud et les Îles au nord. Le réaménagement de l'emplacement de la papeterie Scott ajoutera un autre point d'activité le long du boulevard de la Confédération.

L'ajout d'un sentier récréatif reliant la promenade Lady-Grey à la pointe Nepean améliorera les liens avec les points d'activité situés dans la partie est du Cœur de la capitale, telles les chutes Rideau. Également, l'ajout d'un sentier récréatif reliant le terrain des Papiers Scott aux Îles, aux plaines LeBreton et au parc des Portageurs améliorera les liens avec les points d'activité situés dans la partie ouest du Cœur de la capitale. Des améliorations le long de la promenade Sussex procureront un lien de meilleure qualité entre l'île Verte et le Cœur de la capitale. Le projet d'un lien piétonnier entre le Centre national des arts, le Centre de conférences, le Centre Rideau et le Centre des congrès raccordera ces points d'activité.

#### **Résumé des mesures d'atténuation**

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

### **5.2.6 (6.0) MILIEU COMMUNAUTAIRE**

#### **(6.1, 6.2) Aménagement à des fins résidentielles**

##### **Conditions prévues**

Le réaménagement des plaines LeBreton comprendra de nouveaux usages résidentiels. Il pourrait aussi y avoir de nouvelles constructions intercalaires destinées au logement et une intensification de l'utilisation du sol dans le centre-ville d'Ottawa, le long de l'avenue King Edward, dans le centre-ville de Hull et le long du ruisseau de la Brasserie.

##### **Résumé des incidences**

La mise en œuvre du Concept dans son intégralité accroîtra le nombre d'unités d'habitation dans le Cœur de la capitale.

##### **Résumé des mesures d'atténuation**

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

### **5.2.7 (7.0) EMPLOI**

#### **(7.1) Emploi dans le secteur central**

##### **Conditions prévues**

Le réaménagement des Îles offrira des usages commerciaux. Les plaines LeBreton seront réaménagées et comprendront de multiples usages, dont un établissement culturel fédéral dans leur partie nord. L'emplacement de la papeterie Scott pourrait être réaménagé pour accueillir

un établissement culturel national. Une intensification de l'utilisation du sol reposant sur des usages multiples se produira aussi dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull ainsi que le long de l'avenue King Edward et du ruisseau de la Brasserie.

#### **Résumé des incidences**

L'élimination de la papeterie Scott retrancherait des emplois du Cœur de la capitale. Toutefois, l'emploi dans le Cœur de la capitale croîtrait vraisemblablement grâce à l'augmentation des espaces de bureaux d'affaires et de commerce de détail aux plaines LeBreton et sur les Îles, de même qu'à l'intensification à usages multiples dans les centres-villes d'Ottawa et de Hull et le long du ruisseau de la Brasserie. Les travaux de construction liés aux nouveaux usages résidentiels et commerciaux dans le Cœur de la capitale créeraient des emplois à court terme. L'emploi à long terme dans le Cœur de la capitale serait lié au commerce de détail, aux services commerciaux et aux institutions, de même qu'à la croissance du secteur touristique. La mise en œuvre du Concept dans son intégralité conduirait vraisemblablement à une augmentation de l'emploi à court terme et à long terme dans le Cœur de la capitale.

#### **Résumé des mesures d'atténuation**

Aucune mesure d'atténuation n'a été définie.

### **5.2.8 (8.0) TRANSPORTS**

#### **(8.1) Autres modes de transport (attention accrue portée aux piétons, aux cyclistes, au transport en commun et au covoiturage)**

##### **Conditions prévues**

Le Concept propose des améliorations aux rues municipales et régionales d'Ottawa et de Hull qui débouchent sur le boulevard de la Confédération. Ces propositions visent à améliorer les liens piétonniers et routiers avec le boulevard de la Confédération. Le Concept vise à diminuer le rôle du boulevard de la Confédération et des voies d'accès panoramiques dans le réseau routier. Le tracé des voies d'accès pourrait être modifié à leur point de jonction avec le boulevard de Confédération, et le pont Laurier sera reconstruit.

Un ensemble d'itinéraires de transport en commun desservira les principaux centres d'affaires; il comprendra une boucle autour du boulevard de la Confédération et, éventuellement un train léger qui, partant des plaines LeBreton, franchirait le flanc ouest de l'escarpement pour aller longer la rue Sparks et, d'autre part, traverserait le pont du Portage.

Le nombre de résidants dans le Cœur de la capitale augmentera.

Le Concept propose de construire les liens manquants dans le réseau de sentiers récréatifs.

##### **Résumé des incidences**

Les améliorations proposées aux voies publiques municipales et régionales d'Ottawa et de Hull pourraient contribuer à édifier l'infrastructure favorisant les « autres » modes de transport, tels qu'un meilleur environnement piétonnier, des bandes cyclables et des voies réservées aux véhicules à plusieurs passagers (VPP). La réfection du pont Laurier et le changement éventuel du tracé de la promenade Reine-Elizabeth, à l'endroit où elle se raccorde

au boulevard de la Confédération, offrent des possibilités d'améliorations pour les piétons et les cyclistes. L'intensification des usages résidentiels dans le Cœur de la capitale accroîtra le nombre de piétons, de cyclistes et d'usagers du transport en commun. Des améliorations du réseau de sentiers récréatifs pourraient hausser l'intérêt que représentent la marche et la bicyclette comme modes de transport pour aller dans le Cœur de la capitale et en revenir.

Un investissement accru dans le transport en commun, visant l'implantation d'un train léger ou l'amélioration des services par autobus, augmentera vraisemblablement le nombre de banlieusards qui choisissent de l'utiliser.

#### **Résumé des mesures d'atténuation**

Il y aurait lieu d'améliorer le tronçon du sentier récréatif qui longe la rive ouest du canal Rideau entre le pont Laurier et le pont Plaza. Il faudrait aussi améliorer le lien piétonnier entre la rue Laurier et le côté est du canal Rideau, à partir du coin sud-est du pont.

#### **Incidences sur les parcours de camions dans le Cœur de la capitale**

##### **Conditions prévues**

Un réseau routier régional et interprovincial sera mis en place en dehors du Cœur de la capitale.

##### **Résumé des incidences**

La circulation de transit des camions diminuera et disparaîtra éventuellement du Cœur de la capitale et, avec elle, les incidences qui lui sont associées, tels que le bruit, la vibration et la détérioration de la qualité de l'air.

##### **Résumé des mesures d'atténuation**

Le futur Plan pour le Cœur de la capitale devrait appuyer sans équivoque le déplacement des parcours interprovinciaux de camions hors du Cœur de la capitale.

## 6.0 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'ÉES du Concept pour le Cœur de la capitale évalue les propositions conceptuelles de planification pour le Cœur de la capitale afin de déterminer les incidences que la mise en œuvre du Concept pourrait avoir sur l'environnement. L'évaluation se concentre sur les enjeux liés à l'environnement biophysique, mais traite aussi certains enjeux socioéconomiques. L'analyse porte sur les relations entre chaque composante de l'environnement et les propositions énoncées dans le Concept. L'évaluation des incidences potentielles repose sur les changements d'utilisation du sol et n'examine pas en détail les incidences qui pourraient résulter des projets particuliers mentionnés dans le Concept.

L'ÉES répond à la politique de la CCN en matière d'évaluation environnementale. Le Concept ne constitue pas un projet au sens de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et, par conséquent, n'est pas assujéti à cette loi.

La mise en œuvre du Concept aura vraisemblablement sur l'environnement les incidences suivantes et devra tenir compte des observations qui s'y rapportent :

L'intensification de l'utilisation du sol par la mise en valeur de terrains intercalaires dans les centres-ville d'Ottawa et de Hull, le long du ruisseau de la Brasserie et de l'avenue King Edward ainsi que sur les plaines LeBreton pourrait avoir diverses incidences positives sur l'environnement, liées à une utilisation plus intensive de l'infrastructure urbaine en place et à la diminution des possibilités de mise en valeur de terrains non encore aménagés pour répondre aux besoins futurs en logements. Des modes d'aménagement mixtes et plus intenses requièrent moins de ressources et entraînent généralement une diminution des déplacements en automobile, au profit du transport en commun, du cyclisme et de la marche.

Le Concept propose d'ajouter des parcs à l'intérieur du Cœur de la capitale : aux plaines LeBreton (la Plaine), sur l'emplacement de la papeterie Scott et dans la partie est de l'île Victoria. L'augmentation de l'étendue des parcs dans le Cœur de la capitale aidera à faire face à la demande croissante d'espace pour des manifestations publiques, tout en évitant que l'état actuel des parcs ne se détériore en raison des effets cumulatifs d'une utilisation excessive. Une étude future devrait examiner plus en détail l'offre actuelle et la demande prévue d'espace pour des manifestations publiques.

L'aménagement de terrains en bordure de la rivière des Outaouais entraînera la restauration et la restitution du caractère naturel des berges et des escarpements, là où il est opportun de le faire, ce qui renforcera le rôle de la rivière des Outaouais comme lien naturel majeur dans le Cœur de la capitale.

Les projets d'aménagement à l'intérieur des zones municipales actuelles ou proposées de protection du patrimoine de la rue Sparks ou d'autres projets comme les îles des Chaudières et Victoria, pourraient avoir des incidences négatives sur les bâtiments patrimoniaux et le caractère patrimonial de ces endroits. Il faudrait élaborer des lignes directrices pour orienter l'aménagement de ces zones.

Des améliorations seront apportées à plusieurs des voies publiques fédérales, régionales et municipales qui débouchent sur le boulevard de la Confédération. Ces améliorations pourraient comprendre l'ajout d'arbres de rue qui contribueront à la forêt urbaine.

L'ajout de parcours d'autobus supplémentaires entre Ottawa et Hull et, éventuellement, d'un train léger sur rail augmentera l'utilisation du transport en commun et diminuera le recours à l'automobile dans le Cœur de la capitale; cela réduira les émissions et améliorera la qualité de l'air.

Les projets d'aménagement énoncés dans le Concept devraient tenir compte des incidences liées à l'augmentation du volume des eaux pluviales et tous se conformer à la politique de la CCN à ce sujet.

Les mesures d'atténuation énoncées dans le présent rapport devraient être intégrées dans les futurs travaux de planification visant le Cœur de la capitale, notamment les projets qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre du Concept. Tous les travaux ultérieurs devraient aussi porter attention à l'énoncé de vision de l'environnement et aux objectifs de planification environnementale formulés pour le Cœur de la capitale.

L'évaluation faite dans le cadre de l'ÉES suppose que les futurs travaux de planification qui examineront plus en détail les terrains du Cœur de la capitale, de même que les projets visant des emplacements particuliers dans le Cœur de la capitale, feront l'objet d'évaluations environnementales distinctes.

## 7.0 BIBLIOGRAPHIE

ACÉE (Agence canadienne d'évaluation environnementale). 1997. *Environmental Assessment of Policies, Programmes and Plans: A Training Module*. Ébauche finale. Ottawa-Hull. Agence canadienne d'évaluation environnementale.

DuToit, Allsopp, Hillier et Delcan Corporation. 2000. *Core Area Concept of Canada's Capital Report*.

CCN (Commission de la capitale nationale). *Une capitale pour les générations futures – Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale du Canada*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1996. *Politique sur la gestion des eaux pluviales*.

CCN. 1997. *Environmental Assessment: Making Better Decisions*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1999. *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2 : Plan concept – Rapport de Charrette de planification du 5 et 6 juillet 1999 avec les partenaires*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1999. *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2 : Plan concept, Atelier de travail avec les groupes d'intérêt du 12 juin 1999*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1999. *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2 : Plan concept – Rapport d'atelier, 8 juillet 1999, Atelier des villes capitales canadiennes*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1999. *Plan de secteur du Cœur de la capitale, Phase 2 : Plan concept – Rapport d'atelier, 20 juillet 1999, Atelier de travail avec le Comité technique du Cœur de la capitale de la CCN*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1999. *Plan pour la capitale du Canada*. Ottawa. Commission de la capitale nationale.

CCN. 1998. *The Strategic Environmental Assessment of the Plan for Canada's Capital (draft)*. Ottawa. Division de la planification, Commission de la capitale nationale.

Paehlke, Robert. 1991. *The Environmental Effects of Urban Intensification*. Peterborough. Trent University.

ANNEXE

**TABLEAU B**  
**PRINCIPE ET OBJECTIFS DE PLANIFICATION SOCIOÉCONOMIQUE**

<i>Principe</i>	<i>Objectifs</i>
<i>Le Cœur de la capitale :</i>	<i>Le Concept vise à :</i>
<i>Sera un modèle de développement urbain durable en ce qui a trait au milieu bâti, aux transports et à la qualité de vie qu'il offre aux résidants et aux visiteurs.</i>	<p><b>1.0 QUALITÉ DE VIE</b></p> <p>1.1 Intégrer les considérations de sécurité dans la planification</p> <p>1.2 Promouvoir les meilleures pratiques à l'égard des personnes aux prises avec des difficultés physiques</p>